



Bordeaux, le 27 mars 2020

Coronavirus : point de situation

Des actions de solidarité en Nouvelle-Aquitaine pour venir en appui de la région Grand-Est

L'incidence de l'épidémie de Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine étant à ce stade moins importante que dans certaines autres régions, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a répondu à la demande du Ministère de la santé et des solidarités de venir en appui de la région Grand-Est en grande difficulté. Cela ne remet pas en cause la prise en charge des patients Néo-Aquitains, puisque notre région conservera toujours, même en intégrant l'arrivée de ces patients hors région, 3/4 de ses capacités d'accueil en réanimation en soins critiques dans les hôpitaux de la région.

- **Accueil ce jour de 6 patients de la région Grand-Est au CHU de Bordeaux et à l'Hôpital d'instruction des armées Robert Picqué**

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a organisé en lien avec le Ministère de la santé et des solidarités, le service des armées et les équipes du CHU de Bordeaux et de l'Hôpital d'instruction des armées Robert Picqué, **l'arrivée aujourd'hui de 6 patients du Grand-Est** afin de libérer des capacités de prise en charge pour les patients dans cette région en tension. Ce transfert a été opéré dans le cadre du dispositif MORPHEE par un avion A 330 Phénix de l'armée de l'air équipé à cet effet (un 1^{er} transfert ayant eu lieu le samedi 21 mars).

3 patients ont été pris en charge au CHU de Bordeaux et 3 patients de l'Hôpital d'instruction des armées Robert Picqué.

- **Accueil ce jour de 8 patients de la région Grand-Est au CHU de Poitiers et de Limoges arrivés par avion et de 4 autres patients demain dans ces mêmes établissements**

Par ailleurs, c'est organisé, dans l'après-midi, l'arrivée de **4 patients au CHU de Poitiers par avion en provenance de Colmar (sur 2 vols) et de 4 patients au CHU de Limoges (sur 2 vols)**. Demain sont également programmés 2 vols en provenance de Colmar, **un à destination du CHU de Poitiers (2 patients) et l'autre à destination du CHU de Limoges (2 patients)**. Ces deux vols affrétés par la société Oyonnair arriveront en fin de matinée.

- **Accueil dimanche 29 mars de 36 patients supplémentaires du Grand-Est dans différents établissements de la région Nouvelle-Aquitaine**

Ces 48 patients seront acheminés **grâce à 2 TGV médicalisés qui arriveront dans la journée du dimanche 29 mars**. Un premier train aura pour terminus Poitiers et l'autre Bayonne, avec un arrêt à Bordeaux. Les patients seront répartis **dans différents établissements de la région** :

- CHU Bordeaux : 1 patient
- CHU Poitiers : 4 patients
- CH la Rochelle : 4 patients
- CH Bayonne : 6 patients
- CH Pau : 4 patients

- Hôpital inter-Armée (HIA) : 7 patients réa Covid-19 supplémentaires
- Clinique Bordeaux Nord : 3 patients
- CH Libourne : 3 patients
- CH Angoulême : 2 patients
- CH Niort : 2 patients
- **L'ARS Nouvelle-Aquitaine avait lancé un appel au volontariat auprès des professionnels de santé pour venir en aide aux équipes du Grand-Est : 60 professionnels ont répondu présents et sont prêts à venir en soutien**

L'ARS Nouvelle-Aquitaine tient à remercier **les 60 professionnels de la santé (anesthésistes, médecins urgentistes, infirmiers anesthésistes, infirmiers), qui se sont portés volontaires** pour venir en soutien des équipes médicales du Grand-Est.

L'ARS organise actuellement la composition des équipes de professionnels de santé qui viendront en appui des établissements de santé en tension du grand-Est pour soulager leurs collègues, sur des périodes de 3 à 4 jours

Quelle organisation en EHPAD en Nouvelle-Aquitaine pour faire face à des cas de Covid-19 ?

Au regard de l'évolution épidémique et de l'augmentation du nombre de cas confirmés de COVID-19 en EHPAD, l'ARS vient en appui des établissements médico-sociaux de Nouvelle-Aquitaine hébergeant les plus fragiles (EHPAD, USLD -unités de soins longue durée-, résidences autonomie...) pour les appuyer dans la mise en œuvre d'actions pour prévenir l'apparition de cas de coronavirus au sein de leur établissement.

- **Un renforcement exceptionnel des mesures de sécurité**

Au-delà d'un suivi rigoureux d'éléments de gestion tels que le plan de continuité d'activité, la gestion des stocks, ou l'application des protocoles d'hygiène, **des mesures exceptionnelles sont mises en place dans les EHPAD pour faire face à la crise sanitaire.** Celles-ci ont pour objectif de « mettre sous protection maximale » les établissements.

Chaque directeur d'établissement est garant de cette organisation et bénéficie de **l'appui permanent, 7 jours sur 7, des délégations départementales de l'ARS Nouvelle-Aquitaine** pour la mise en application de nouvelles mesures, et surtout la gestion de crise lorsqu'un cas symptomatique est déclaré.

Une cellule d'appui externe à l'établissement est, dès que nécessaire, mobilisable pour venir en aide aux établissements en tension. Elle comprend des référents de l'ARS, du CPIAS (Centre d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins) et de la Sécurité Civile, Médecins, Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH), équipes mobiles de gériatrie, cadres, professionnels sociaux et civils volontaires qui viennent et viendront en appui des établissements qui nécessitent un appui ou un renfort.

Pour réaliser cette coordination et assurer une veille permanente, les EHPAD de Nouvelle-Aquitaine désignent, en interne **un référent Covid-19.** Cette personne est chargée de la surveillance de l'application des mesures d'hygiène nécessaires, de la sensibilisation des professionnels à l'auto-surveillance et de la veille et l'alerte des cas symptomatiques, dès l'apparition des premiers signes. Ce référent Covid-19 est aussi l'interlocuteur privilégié de l'ARS pour assurer un suivi continu de la situation.

L'ARS pourra apporter des solutions et des soutiens particuliers dans les situations suivantes :

- **Pour les mesures d'hygiène :** accompagner les EHPAD dans l'application des mesures barrières, mise à disposition de conseils d'experts ou accès facilité à une expertise locale via les équipes hospitalières d'hygiène et garantie de réapprovisionnement en équipements de protection pour le personnel, si nécessaire.

- **Pour le renfort et le soutien des équipes** : Identifier les risques majeurs de manque de personnel et faciliter si nécessaire les possibilités de renfort. De nombreuses initiatives de solidarité professionnelle émergent et l'ARS, en lien avec les fédérations et organisations professionnelles, souhaite les promouvoir. S'agissant des compétences médicales, il peut s'agir d'accompagner et faciliter les recours à la télémédecine. Et afin de renforcer l'information, la formation des professionnels de santé dans cette situation de crise (outils, formations rapide et à distance,...). **Le soutien technique à distance ainsi que le soutien psychologique sont également au cœur de ces actions de renforcement.** Enfin, l'appui par filière gériatrique hospitalière de chaque territoire, d'ores et déjà mobilisée, sera plus affirmé.

- **Des consignes concrètes à appliquer par l'ensemble des EHPAD de la région**

1^{er} objectif : Renforcer les mesures d'hygiène. Les mesures d'hygiène sont renforcées à tous les niveaux : aux entrées ou aux sorties de l'établissement, dans les espaces communs, avec des consignes de désinfections minutieuses (barres d'appui, poignées de porte ...), pour l'accès aux chambres des résidents avec le port du masque...L'ARS veillera au réapprovisionnement en équipement de protection et masques si nécessaire.

2^e objectif : Sécuriser l'accès au bâtiment. Pour renforcer les mesures de sécurité et d'hygiène déjà effectives, il est question de **réduire au maximum les entrées et sorties de personnels.** Exemples de mesures appliquées :

- Organisation de circuits entrées/sorties dédiés aux personnels, aux prestataires extérieurs, avec application des mesures d'hygiène,
- Recours intensifié à la télémédecine,
- Limiter l'accès à l'EHPAD aux intervenants extérieurs strictement nécessaires, tout en assurant la continuité des soins vitaux des résidents,
- En présence de cas confirmé(s), des mesures de décontamination en entrée/sortie des locaux pourront être mises en place avec l'appui de la sécurité civile.

3^e objectif : Stopper la propagation du virus en isolant les résidents symptomatiques dès l'apparition des premiers signes évocateurs. En préparation de un ou plusieurs cas de Covid-19, les EHPAD **identifient et organisent des solutions d'isolement allant jusqu'à l'identification d'une zone dédiée à la prise en charge de résidents symptomatiques et/ou confirmés Covid-19.** Face au risque de contamination et à la vulnérabilité de la population des EHPAD, l'isolement des personnes atteintes dans un secteur dédié Covid-19¹ est indispensable Cette organisation s'accompagne de différentes mesures comprenant une équipe soignante dédiée et équipée. Ce personnel ne prendra alors en charge que les résidents transférés dans cette zone et ne circulera plus dans les zones non-impactées du bâtiment (ou, si nécessaire, après avoir procédé à des mesures de décontamination).

De la même manière, tous les professionnels présentant des symptômes évocateurs de Covid-19 seront équipés de protections et testés avec un isolement et un arrêt de travail en cas de test positif.

4^e objectif : Assurer le suivi de l'évolution de la situation pour adapter l'organisation et répondre à l'urgence

Toutes les données de surveillance cliniques, qu'il s'agisse du personnel ou des résidents, seront collectées quotidiennement par le référent Covid-19 de l'établissement et communiqués à l'ARS et à Santé publique France via une application sécurisée. Cette veille permettra de **suivre l'évolution des cas, de maintenir un contact permanent avec l'établissement susceptible d'avoir besoin d'aide et de prendre les mesures nécessaires en cas d'alerte.**

¹ Les mesures prévues le sont en accord avec la cellule territoriale de soutien éthique de l'ERENA. En cas de nécessité de déménagement de résidents consécutif à l'organisation d'un secteur dédié, la priorité éthique est celle de l'intérêt général (ou du bien commun).

Point sur l'évolution de l'épidémie de Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine et dans ses départements

L'épidémie poursuit sa progression dans notre région avec **165 nouveaux cas confirmés recensés par Santé publique France le 26 mars, ce qui porte le total à 1 172 cas confirmés dans la région** depuis le début de l'épidémie.

(Pour rappel, ces chiffres ne comprennent pas toutes les personnes non testées Covid-19 identifiées par la médecine de ville)

- **291 personnes sont actuellement hospitalisées⁽¹⁾** (au total, 482 personnes ont été hospitalisées depuis le début de l'épidémie dont 191 sont retournées à domicile⁽²⁾)
- **96 personnes sont actuellement en réanimation ou en soins intensifs⁽²⁾** (157 personnes au total ont été placées en réanimation depuis le début de l'épidémie⁽¹⁾)
- Depuis le début de l'épidémie, **on déplore 42 décès⁽¹⁾ parmi les personnes hospitalisées.**

Point de situation hebdomadaire par département

Nbr de personnes	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87
Cas confirmés géolocalisés	26 2,9 %	70 7,7 %	63 7 %	26 2,8%	31 3,3 %	316 34,7 %	46 5,1 %	75 8,20 %	72 8 %	16 1,8 %	88 9,7%	80 8,8%
Actuellement Hospitalisées⁽²⁾	19	36	16	4	33	166	8	16	39	15	24	23
En réanimation⁽²⁾	3	11	6	0	4	46	3	3	9	1	6	4
Sorties hospitalisation⁽²⁾	6	15	1	0	16	72	2	4	18	13	13	3

	16	17	19	23	24	33	40	47	64	79	86	87
Décès survenus dans les hôpitaux de la région⁽³⁾	4	x	3	x	x	17	x	3	6	2	7	4

⁽¹⁾ Source Santé publique France Nouvelle-Aquitaine au 27/03 14h

⁽²⁾ Source GEODES Santé publique France au 26/03 14h

⁽³⁾ Source SI-VIC au 27/03 18h

Conduite à tenir

Vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui vous font penser au Covid-19 :

- ▶ Restez à domicile
- ▶ Evitez les contacts
- ▶ Appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet (vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation)

Si vos symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement :

- ▶ **Appelez le 15**
- ▶ Ne vous déplacez surtout pas chez votre médecin ou aux urgences

Coronavirus : comment limiter la propagation du virus pour se protéger soi et les autres ?

L'action de tous est indispensable pour freiner la propagation du virus. Des gestes simples et de bon sens doivent être adoptés par tous pour préserver sa santé et celle de son entourage :

- ▶ **Se laver les mains très régulièrement,**
- ▶ **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,**
- ▶ **Utiliser des mouchoirs à usage unique,**
- ▶ **Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades,**
- ▶ **Demeurer à au moins 1 mètre d'autrui,**
- ▶ **Rester chez soi**
- ▶ **Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :**
 - Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible,
 - Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés,
 - Se rendre auprès d'un professionnel de santé,
 - Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables, ou pour un motif familial impérieux, dûment justifié, à la stricte condition de respecter les gestes barrières,
 - Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement

Le numéro vert national pour toutes questions non-médicales : 0800 130 000 (appel gratuit)

La source de référence pour des informations fiables sur la situation :

Site du Gouvernement : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Contact presse :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr